

**COMMUNE DE TRENAL**  
**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 11 décembre 2023**

**Présents** : Marie-France LUCIUS – Fabrice MARTINOD – Céline COUTOT – Claire CIEPLIK – Marylène CIEPLIK – Cédric CONTRANT – Thierry DUPUY – Isabelle MARTINOD – Fabien RAPALLINI – Michelle VERNIER

**Absents excusés** : Quentin GUILLOT (pouvoir à Céline COUTOT) – Emilie FARGETTE (pouvoir à Isabelle MARTINOD) – Anthony MICHAUD

**Secrétaire de séance** : Céline COUTOT

**ORDRE DU JOUR** : Tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, Adhésion au CESU, Principe d'engagement pour investissement 2024, Délégué suppléant au Conseil Communautaire, Aménagement forestier, Points sur les dossiers, Questions et informations diverses  
Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023 est adopté.

**TARIFS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

Fabrice MARTINOD présente au conseil municipal les investigations faites sur les tarifs périscolaires. Suite à l'embauche de Mme Céline NICAISE pour respecter le nombre d'encadrants du périscolaire et de l'augmentation des charges générales, il nous faut entre 12 000 € et 13 000 €. La répartition du coût de cette augmentation est de moitié à la charge des familles et le reste par la commune. Les tarifs iront de 0,80 € à 2,80 € par temps de garde. Par exemple pour un enfant venant toute la journée, le coût sera de 4,20 € pour la tranche la plus basse et de 9,40 € pour la tranche la plus haute, à cela s'ajoute le prix du repas de 4,30 €. L'augmentation des tarifs proposée partage l'effort financier entre les familles et la commune.

Mme le Maire, évoque également, l'achat du logiciel « Cantine de France » dans l'avenir. Ce dernier gère la facturation de la cantine ainsi que le périscolaire.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, DECIDE** de l'augmentation des tarifs périscolaires.

**ADHESION AU CESU (CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL)**

Afin de permettre aux familles de pouvoir régler le périscolaire en chèque CESU, il faut que la commune adhère à une convention. Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, VOTE** oui.

**PRINCIPE D'ENGAGEMENT POUR INVESTISSEMENTS 2024**

Mme le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération l'autorisant, en cas de besoin, de débloquer en section d'investissement un montant maximum de 18 000 €. Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, VOTE** oui.

**DELEGUE SUPPLEANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, ELIT** Mr Fabrice MARTINOD, Délégué suppléant au Conseil Communautaire.

**AMENAGEMENT FORESTIER**

Une convention avec l'ONF a été signée en 2003 pour la gestion de 20,59 hectares sur la commune, cette dernière arrive à échéance et se pose la question de renouveler ou non la convention.

L'ONF propose de la renouveler en prenant en charge 20 hectares de plus, soit la quasi-totalité de la forêt communale. Quand des travaux sont à effectuer sur les parcelles, l'ONF prend une commission de 12%. Une

nouvelle convention engagerait la commune sur 20 ans. Cela ne paraît pas adapté pour une petite commune non forestière.

La commission bois se sent prête à s'occuper de la gestion de la forêt communale.

Mme le Maire a consulté le Service juridique de l'Association des Maires du Jura, afin d'obtenir des informations utiles pour ce dossier. La commission bois effectue un travail d'analyse en collaboration avec Mme le Maire pour répondre à l'ONF.

La commission bois est en capacité de planifier les travaux et de les réaliser de manière souple en fonction des possibilités financières de la commune pour laquelle une visibilité à long terme est impossible.

Si toutefois un accord n'était pas trouvé entre l'ONF et la commune, ce serait donc au Ministre de l'agriculture de trancher.

Le conseil municipal, **à l'unanimité des présents, DECIDE de ne pas renouveler** une convention avec l'ONF pour 2024-2043.

### **POINTS SUR DOSSIERS**

- **Vœux 2024** : Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 18h30. La distribution des cartes de vœux se fera autour du 27-28 décembre 2023. Céline COUTOT, Fabrice MARTINOD, Chantal DARPHIN et Christine FLORIN se chargeront de la distribution à TRENAL. Isabelle MARTINOD et Monique MOULIGNEAU feront MALLEREY. Quant à Quentin GUILLOT, Fabien RAPALLINI et Marylène CIEPLIK s'occuperont de BEYNE. Céline COUTOT s'occupera de la commande des galettes à la boulangerie FUMEY ainsi que les jus de fruits et Quentin GUILLOT se chargera des boissons. Rendez-vous à 17h pour la préparation, le nettoyage sera fait par Cédric CONTRANT et Thierry DUPUY. Une invitation à Aïla sera faite pour lui remettre son diplôme.
- **Eclairage barbecue** : Suite au vol de fil en cuivre de l'éclairage du barbecue, probablement l'été dernier. Un devis sera demandé pour d'éventuelles réparations.
- **Dates de conseil 2024** : Ce lundi 11 décembre 2023, a été remis à l'ensemble du conseil municipal, les dates des conseils pour l'année 2024.
- **Cérémonie Foucaud** : La cérémonie en l'honneur du Commandant Foucaud se déroulera le 20 avril 2024 à FREBUANS. ECLA organise une mobilisation plus importante que les années précédentes pour célébrer le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la ville de Lons-le-Saunier et des villages alentours.
- **Vacances du personnel communal** : Daniel sera en congés du 25 décembre 2023 au 7 janvier 2024, Roselyne sera en congés du 2 au 7 janvier 2024. Il n'y aura pas de permanence le 2 janvier 2024, Fabrice MARTINOD tiendra une permanence le 5 janvier 2024.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**CCAS** : Claire CIEPLIK rapporte que l'opération gaufres organiser par le CMJ a permis de donner 319 € pour le téléthon. Elle remercie la réserve communale pour le prêt du local. Ce fut un moment très convivial avec la population.

**Colis des Anciens** : Céline COUTOT est déçue du nombre restreint de personnes présentes au goûter des anciens dans une ambiance néanmoins chaleureuse. Les membres du CCAS et élus se répartissent la distribution des colis.

**Fin de séance : 21h30**

La secrétaire de séance :  
Céline COUTOT



Le Maire  
Marie-France LUCIUS

